

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FHP-SSR, première organisation hospitalière à bénéficier de l'article 51 dans le cadre d'une prise en charge innovante des patients atteints de BPCO



InspirAction

Paris – le 4 mars 2022 - Le projet **Inspir'Action** porté par la **FHP-SSR (Fédération des Soins Médicaux et Réadaptation privés)** a été autorisé le 17 janvier dernier au titre de l'Article 51, pour une durée de 2 ans et demi.

La progression de l'incidence des maladies respiratoires chroniques, leur rang croissant en termes de mortalité (3^e rang à l'horizon 2030), le coût global de la maladie et de ses traitements, la difficulté d'accès aux programmes de réhabilitation pour les patients en situation complexe, les préconisations de la Haute Autorité de Santé en termes de parcours, conduisent à **proposer des solutions innovantes pour l'accès et la réalisation de programmes de réhabilitation.**

C'est tout l'objet du projet Inspir'Action, visant à ouvrir plus largement l'accès à la réhabilitation respiratoire à tous les malades BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive), afin d'améliorer leur qualité de vie, et de les rendre acteurs de leur prise en charge. Inspir'Action est une démarche innovante qui travaille sur la prise en charge de sa maladie avec le patient, dans le temps, et vise ainsi une modification durable de ses comportements. La réadaptation est rendue plus accessible et mieux adaptée aux contraintes des patients, en diversifiant les modalités de séjours.

*« L'article 51 permet d'expérimenter de nouvelles approches dans le but notamment d'améliorer le parcours des patients : c'est l'objet d'**Inspir'Action** ! Que ce projet ait été sélectionné et puisse aujourd'hui être mis en œuvre est une vraie opportunité pour les patients. La FHP-SSR peut-être fière d'être la première fédération hospitalière à en bénéficier. Cela témoigne d'un dynamisme et d'une volonté d'innovation pour mieux soigner »,* précise Lamine Gharbi, Président de la FHP.

Trois axes majeurs du projet :

- mettre en œuvre **des parcours innovants de réadaptation respiratoire pour les patients,**
- leur proposer un **accompagnement modulable,**
- coordonner et partager pour **répondre aux besoins spécifiques de chaque malade** atteint de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

500 patients pourront bénéficier de ce dispositif expérimental consistant en un accompagnement au long cours. Il repose sur **une évolution de la collaboration interprofessionnelle, pour une amélioration de l'implication des médecins de ville dans les parcours**. Le parcours vise à **éviter des ré-hospitalisations et des complications évitables** ainsi que des ruptures prématurées de parcours.

« Avec **Inspir'Action**, la FHP-SSR contribue à un nouveau parcours de réadaptation respiratoire et permettra de prendre en charge plus de malades, en répondant à un enjeu de santé publique majeur », explique le Dr Frédéric Sanguinol, président de la FHP-SSR.

Pour en savoir plus :

Inspir'Action engage 10 établissements spécialisés en réadaptation respiratoire¹, répartis sur 6 régions (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre Val de Loire, Ile de France, Haut de France).

La BPCO, est une maladie respiratoire chronique, qui touche en moyenne 5 à 10 %² des plus de 45 ans. Cette maladie est à l'origine de 3% des décès³ en France et sera en 2030 la 4^e cause de mortalité. Aujourd'hui, la réhabilitation (ou réadaptation) respiratoire (RR) est considérée comme le traitement principal quand on est atteint de BPCO, tous stades confondus, par la HAS. La réhabilitation respiratoire est un programme multidisciplinaire qui a pour objectif de diminuer les symptômes. Cela consiste en un ensemble de soins encadrés et normés, réalisé à 90 % dans des établissements de soins médicaux et de réadaptation, en hospitalisation complète pendant 4 à 6 semaines. Seulement 20 à 30 % des cas sont diagnostiqués et 10 à 15 % bénéficie d'une prise en charge spécifique.

L'organisation adossée au projet Inspir'Action (implication de coordinateurs de soins + utilisation d'outils numériques de suivi pour le professionnel de santé mais aussi pour le patient) participera au décloisonnement et l'optimisation des soins. En effet, ce projet expérimental permettra de promouvoir la collaboration interprofessionnelle via différents moyens :

- La télé-expertise
- Le déploiement de coordinateurs de suivi des patients,
- L'utilisation d'une plateforme web collaborative permettant de partager les informations sur un patient et de communiquer de manière sécurisée entre professionnels de santé

¹ Clinique de Saint Orens, Clinique de souffle la Solane, Clinique du souffle la Vallonie, Les trois tours, Centre de rééducation Paul Cezanne, Le clos Champirol, Clinique Pierre de Soleil, Institut Medical de Sologne, Institut de réadaptation d'Achères, Clinique de la Mitterie

² Soit plus de 3.5 millions de personnes

³ plus de 18 000 décès en France